

Datapak

# **SUPER MOUILLANT ADJUVANT**

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT  
AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION 17402  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
GARANTIE: Octylphénoxy polyéthoxy éthanol 50%**

**United Agri Products Canada Inc.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario N0L 1G5**

**CONTENU NET :5L**

### **MODE D'EMPLOI**

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un produit hydrosoluble non ionique qui améliore l'efficacité des produits chimiques agricoles et non agricoles.

**MODE D'ACTION:** Quand on ajoute le dispersant au mélange à pulvériser, la mouillabilité du feuillage s'améliore grâce à la formation d'une pellicule uniforme et ininterrompue à la surface des feuilles.

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT donne un bon rendement tant en eau calcaire qu'en eau douce.

**MÉLANGE:** Remplir la cuve du pulvérisateur environ à moitié avec de l'eau, et ajouter le produit chimique voulu pendant que l'agitateur (ou le mécanisme d'agitation par retour à la cuve) est en marche. Finir de remplir la cuve avec de l'eau, et, en dernier lieu, ajouter le dispersant en agitant constamment. Consulter l'étiquette du produit chimique pour de plus amples renseignements.

N'ajouter L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT au mélange à pulvériser que lorsque l'étiquette conseille d'employer un tel adjuvant. Consulter l'étiquette du produit chimique pour la dose de produit chimique à employer.

Employer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT comme suit:

<b>PRODUIT CHIMIQUE</b>	<b>Quantité de L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pour 1 000 L de bouillie</b>	<b>REMARQUE</b>
ACCENT	2 L	
ALLY	2 L	
ATRAZINE	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
BASAGRAN	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
ELIM	2 L	
ESCORT	2 L	
MUSTER	2 L	
PINNACLE	1 L	
PRISM	2 L	
PYRAMIN FL	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
TELAR	1 L	Convient aussi à TELAR + KROVAR I DF.
REFINE	2 L	
REFINE EXTRA	2 L	
REFLEX	1 L	
RELIANCE STS	2 L	
ULTIM	2 L	
UNITY Mélanges en cuve avec l'herbicide	2,5L	

<b>CULTURE</b>	<b>MAUVAISES HERBES</b>	<b>DOSE</b>	<b>REMARQUES</b>
Blé de printemps Y compris: Blé de force roux Blé des prairies canadiennes Blé tendre blanc et Blé Extra-fort (d'utilité générale)	Folle avoine Sétaire verte (millet sauvage) Mauvaises herbes à feuille larges Énumérées sur l'étiquette de 2,4-D ESTER	EVEREST SOLUPAK 70 DF à 43 g/ha EVEREST SOLUPAK 70 DF à 21,5 g/ha +2,4-D ESTER 600 à 700 mL/ha ou 2,4-D ESTER 700 à 600 mL/ha +L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT à 2,5 L/1000 L	Suivre toutes les instructions et les précautions qu'on retrouve sur les étiquettes des autres produits du mélange en réservoir.
Blé de printemps Y compris: Blé de force roux Blé des prairies danadiennes Blé tender blanc et Blé Extra-fort (d'utilité générale)	Folle avoine Sétaire verte (millet sauvage) Mauvaises herbes à feuille larges Énumérées sur l'étiquette de TURBOPROP 600	EVEREST SOLUPAK 70 DF, 21,5 à 43 g/ha +TURBOPROP 600 à 1,75 L/ha +L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT à 2,5 L/1000 L	Suivre toutes les instructions et les précautions qu'on retrouve sur les étiquettes des autres produits du mélange en réservoir.

### **ENTREPOSAGE**

On peut entreposer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pendant au moins deux ans à n'importe quelle température sans perte d'activité. Le récipient doit être hermétiquement fermé pendant l'entreposage.

### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut être nocif si avalé. Éviter tout contact avec les yeux. **ATTENTION:** Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.

**NE PAS APPLIQUER PAR AVION.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un surfactant. Les effets d'une exposition aiguë, selon la voie de pénétration possible, sont: **Contact avec la peau:** Aucun effet n'est prévu en cas d'exposition par contact. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau ou une dermatite chez certains sujets.

**Contact avec les yeux:** Cause une sensation douloureuse de piquêre ou de brûlure aux yeux et aux paupières, un larmoiement, une conjonctivite et une opacité de la cornée pouvant mener à la perte de la vue.

**Inhalation:** Sous forme de brouillard, peut causer des éternuements et une légère irritation du nez et de la gorge.

**Ingestion:** Peut causer des nausées et des vomissements.

**Avis au médecin:** Ce produit contient du diéthylèneglycol. On peut administrer un mélange de charbon activé. Pour préparer celui-ci, mettre 50 g de charbon activé en suspension dans 400 mL d'eau et bien mélanger. En administrer 5 ml/kg, ou 350 mL dans le cas d'un adulte moyen. Traiter selon les symptômes.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Enlever les vêtements souillés. Bien se laver la peau et les cheveux au savon et à l'eau. Laver les vêtements avant de les porter de nouveau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Se rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes pour faciliter le rinçage. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

**EN CAS D'INGESTION:** Faire boire 1 à 2 verres d'eau et faire vomir. Ne jamais faire vomir et ne jamais rien administrer par voie orale à un personne inconsciente. Garder la tête plus basse que la poitrine pour éviter toute aspiration dans les poumons. Appeler un médecin **IMMÉDIATEMENT** ou appeler un centre antipoison.

**EN CAS D'INHALATION:** Amener la personne à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, lui administrer de l'oxygène; si elle arrête de respirer, lui donner la respiration artificielle. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux ou communiquer avec un centre anti poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

®ALLY, ACCENT, ESCORT, MUSTER, PINNACLE, TELAR, REFINE, REFINE EXTRA, ELIM, PRISM, RELIANCE et ULTIM sont des marques déposées de Du Pont Canada Inc.

REFLEX est une marque déposée de SYNGENTA Crop Protection Canada.

BASAGRAN et PYRAMIN sont des marques déposées de BASF Canada Inc..

UNITY est une marque déposée de BAYER CROPSCIENCE.

EVEREST est une marque déposée de Arysta Lifescience North America Corporation.